

Le cadre légal soumis à l'enquête publique

Un site



Prairie Nord - Églantine

Un projet bien intégré dans son contexte



SITUATION

L'un des 10 sites de développement prioritaire de l'agglomération (PALM)

Une urbanisation qui s'inscrit dans la continuité du contexte local bâti

Des terrains réservés de longue date

Un accès au réseau ferroviaire national à moins de 10 min

Une desserte de transports publics diversifiée (bus, BAM)

ACCESSIBILITE

Un accès autoroutier à moins d'un km

Un maillage mobilité douce régional et local

Une mise en réseau des espaces naturels existants et futurs

PATRIMOINE

Un patrimoine naturel et architectural préservé et renforcé

Un lien enrichi entre les habitants et la nature du quartier

Le cadre légal soumis à l'enquête publique



Un plan partiel d'affectation

Prairie Nord - Églantine

Qu'est-ce qu'un PPA ?

Le plan partiel d'affectation (PPA) est un outil d'aménagement limité à une partie du territoire d'une commune qui règle l'affectation, l'utilisation du sol et les conditions de construction. Il est composé d'un plan et d'un règlement.

Un projet multifonctionnel et une vision cohérente entre paysage et mobilité

